



17.06.23 - CLÉCY **CHALLENGE** INTER ENTREPRISES



Challenge Entreprises CPNLT 2023 : règlement intérieur

mis à jour du 05/05/2023

1 - Règlement général :

La première édition du Challenge Entreprises, organisé par le Centre de Pleine Nature Lionel Terray à Clécy, se tiendra le 17 Juin, dans ses locaux (1, rue le viaduc 14570 Clécy) et ses environs.

Le nombre d'inscriptions est limité à 16 équipes soit 96 participants maximum. Le challenge est ouvert à toutes équipes constituées de 6 collaborateurs au sein d'une entreprise.

Toute réservation incomplète ne sera pas enregistrée (feuille d'inscription dûment complétée, et paiement complet reçu). En cas de forfait les engagements pourront être remboursés, sauf la partie restauration si l'organisateur est prévenu après le 6 juin.

Les participants acceptent que l'organisateur utilise les images prises lors de cet événement pour ses besoins de communication le jour de l'événement et pour toute communication ultérieure (exemple: affiche, site internet, réseaux sociaux, etc.).

Des vestiaires, non mixtes, seront mis à disposition des participants tout au long de la journée, ceux-ci seront communs à l'ensemble des participants.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol.

2 - Restauration :

Les participants sont pris en charge en pension complète. Sont ainsi prévus une collation avant le démarrage des activités, un espace de ravitaillement pendant le challenge biathlon, un repas assis le midi ainsi qu'une collation en fin de journée. Les régimes spéciaux non renseignés par mail avant le 6 juin à info@cpnlt.fr ne seront pas pris en compte.

3 - Règlement des activités du challenge :

Le Challenge commencera le matin par une épreuve biathlon composée de 2 disciplines : une course d'orientation sous forme de run&bike et plusieurs sessions de tir à l'arc. La partie biathlon sera chronométrée.

La deuxième partie du Challenge sera sous forme d'épreuve, non chronométrée, en canoës bi-places sur une descente de rivière de 6 km.

3.1 - ÉPREUVE BIATHLON

> Course d'orientation :

L'objectif est de trouver, le plus rapidement possible, un maximum de balises. Il s'agit d'une épreuve chronométrée. Une barrière horaire sera donnée pour marquer la fin de l'épreuve.

L'épreuve se déroule sous forme de run&bike, un VTT est fourni par équipe. Celui qui monte sur le vélo doit porter un casque obligatoirement. Possibilité de changer de casque lors du retour au pas de tir. Si problème matériel, se rediriger vers le pas de tir en équipe (les temps de réparations ne sont pas décomptés du chrono). Ne pas laisser un VTT au bord de la route.

Le secteur de la course d'orientation est divisé en 5 zones distinctes qui comportent chacune 5 Balises différentes. Chaque équipe aura des balises différentes à trouver. Les équipes doivent rester complètes pour aller chercher chacune des balises, on ne sépare pas l'équipe lors des déplacements.

Pour chaque balise non trouvée, une pénalité de temps sera appliquée.

A la fin de chaque zone explorée, l'équipe devra obligatoirement se rendre, au complet, sur le pas de tir à l'arc pour une nouvelle session de tir.

> Tir à l'arc :

Les équipes réaliseront une session de tir à l'arc après chaque zone d'orientation explorée. Le chrono est arrêté dès l'arrivée de l'équipe au complet sur le pas de tir.

Les règles de sécurité énoncées par l'encadrant en début de session devront être impérativement respectées : temps de tir, déplacements sur le pas de tir, etc.

Des cibles ont été spécialement créées pour le challenge. Pour chaque session de tir, les participants auront le droit à 3 flèches d'échauffement chacun. Les 3 flèches suivantes seront comptabilisées.

Pour chaque flèche manquée, une pénalité de temps sera infligée à l'équipe entière sous forme d'une "épreuve bootcamp".

Le chrono est relancé à la fin de chaque session de tir (épreuve de pénalité comprise).

> Bonus :

A la fin de l'épreuve biathlon, les équipes auront la possibilité d'envoyer deux personnes chercher des "balises bonus", sous forme de RUN and BIKE.

Les balises bonus ne sont pas obligatoires et apporteront un bonus de temps. Attention, la recherche de ces balises ne doit pas dépasser la barrière horaire.

3.2 - ÉPREUVE CANOË

L'épreuve de canoë n'est pas une course, elle sera non chronométrée.

Les départs se feront par vagues. Il s'agit de canoës doubles, chaque équipe fonctionnera avec 3 canoës de deux personnes.

Une rubalise biodégradable sera fixée sur l'anneau de bosse arrière de chaque canoë. Cette rubalise représente un bonus temps pour chaque équipe.

Une fois à l'eau, les équipes peuvent évoluer séparément pour aller chercher les rubalises des équipes adverses tout en évitant de se faire prendre la leur.

A l'arrivée, chaque équipe devra remonter son matériel (gilets et pagaies) au local kayak. Les rubalises devront être remises au local kayak pour réaliser le comptage final.

Les règles de sécurité énoncées par l'encadrant en début d'activité devront être impérativement respectées : garder le gilet de sécurité tout au long de la descente, un canoë à la fois pour passer les barrages, passer entre les deux bouées au barrage, ne pas laisser de déchets dans la rivière, etc.

4 - Matériel non fourni à prévoir :

> 1 téléphone obligatoire par équipe pendant toute l'épreuve biathlon.

> Chaussures fermées obligatoires pour le canoë (types baskets ou chaussons d'eau qui seront mouillées)

> Des douches seront à disposition des participants en fin de journée, nous ne fournissons ni produits ni de linge de toilette.